

PAPAM

PACA

N° 7
26 juillet 2023



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**

CHAMBRE D'AGRICULTURE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Référent filière & rédacteurs

Quentin RUBY
CRIEPPAM

quentin.ruby@crieppam.fr

Stéphanie TAQUIN
CRIEPPAM

stephanie.taquin@crieppam.fr

Directeur de publication

André Bernard

**Président de la chambre régionale
d'Agriculture Provence Alpes-Côte
d'Azur**

Maison des agriculteurs
22 Avenue Henri Pontier
13626 Aix en Provence cedex 1
contact@paca.chambagri.fr

Supervision

DRAAF

**Service régional de l'Alimentation
PACA**

132 boulevard de Paris
13000 Marseille



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

AU SOMMAIRE DE CE NUMÉRO

Stade de végétation

- **Vallée du Rhône** : les récoltes sont finalisées ;
- **Plateau de Valensole** : les récoltes se terminent en fin de semaine ;
- **Baronnies et Diois** : les récoltes sont en cours ;
- **Plateau d'Albion** : les récoltes sont en cours.

Chenilles de noctuelle

- **Reconnaissance**
- **Observations** : Dégâts observés sur toutes les zones de lavanderaies du Sud-Est
- **Niveau de risque** : alerte



[Les abeilles butinent, protégeons-les!](#)



[Vous abonner](#)



[Devenir
observateur
& contact](#)



[Tous les BSV
PACA](#)

Reconnaissance

Les noctuelles sont des ravageurs des cultures au stade chenille. Elles sont visibles environ 10 à 15 jours après l'observation des papillons.

D'abord petites (quelques millimètres) et discrètes (à ce stade, elles sortent surtout en fin de journée et la nuit), elles peuvent en fin de cycle atteindre 4-5 cm de long, et provoquer de gros dégâts sur de nombreuses espèces de PPAM (telles que lavande, lavandin et sauge sclarée), ainsi que sur d'autres cultures.

Les chenilles de noctuelles ont la particularité de s'enrouler dès qu'on les touche.

Ces noctuelles peuvent être à la fois sédentaires et migratrices en fonction de la présence des ressources nutritives.

Méthode d'observation

Il est possible d'observer les papillons, puis les chenilles et les dégâts associés grâce aux méthodes suivantes :

- Observation des adultes

Le piégeage, au moyen de pièges sexuels à phéromones, permet de détecter la présence du ravageur à l'état adulte (papillon) et d'évaluer le risque potentiel pour la culture. Les pièges sont relevés une fois par semaine et restent positionnés pendant toute la saison. Le piégeage de papillons indique un risque possible (à vérifier par des observations) de chenilles 10 à 15 jours plus tard (durée dépendante des températures).

- Observation des dégâts

Observez la présence de calices au sol, percés à leur base, les déjections et les feuilles avec traces de consommation. Les jeunes larves s'observent mieux le matin, le soir, ou la nuit. Les derniers stades larvaires s'observent également en pleine journée, préférer l'observation coté ombre.

- Observation des chenilles

- Battage : positionner un linge blanc (ou feuille, carton) sous la plante et la secouer pour en faire tomber les chenilles,
- prendre des tiges dans une main et taper ou frotter les épis afin d'en faire sortir les chenilles.

Attention : Le changement de couleur des parcelles dus aux dégâts de noctuelle peut être confondu avec des symptômes de stress hydrique.



Chenille de noctuelle



Épi attaqué par la noctuelle



Calice percé



Calices au sol

Observations du 17 au 23 juillet 2023

Depuis une dizaine de jours, des chenilles de noctuelles ravagent les lavanderaies sur tous les bassins de production historique (voir BSV_PAPAM_6_2023 du 17 juillet 2023).

Les présences ont été observées dans un premier temps lors des récoltes dans le secteur de Puimoisson sur le plateau de Valensole (autour du 13 juillet), puis les dégâts se sont rapidement généralisés sur tous les bassins de production historiques (autour du 17 juillet en altitude modérée, puis en altitude à partir du 19 juillet). Seules les zones de faible altitude telle que la Vallée du Rhône ont été relativement épargnées car les récoltes étaient déjà bien avancées.

Les dégâts observés sont estimés entre 20 et 100% selon les parcelles et les secteurs.

Lorsque le choix est possible, les noctuelles ont détruit en priorité les lavandins Sumian, puis Sumian cendré, et en dernier les Grosso et les Super.

Données issues des pièges à phéromones

Des pièges à phéromones spécifiques des noctuelles *Helicoverpa armigera* et *Autographa gamma* ont été disposés sur 7 parcelles du plateau de Valensole ainsi qu'à Sainte Croix à Lauze, sur des sites propices aux attaques de noctuelles les années précédentes (sauge sclarée, lavande, et lavandin). Voici les résultats :

piégeages d'*Autographa gamma* dans les pièges à phéromones spécifiques

Zone de production	Site de piégeage	Culture / variété	Juin				Juillet				Effectif total cumulé de <i>Autographa gamma</i>
			S23 (du 01 au 07 juin)	S24 (du 08 au 14 juin)	S25 (du 15 au 21 juin)	S26 (du 22 au 28 juin)	S27 (du 29 juin au 6 juillet)	S28 (du 7 au 13 juillet)	S29 (du 14 au 20 juillet)	S30 (du 21 au 25 juillet)	
Plateau de Valensole	Valensole	Maillette					1				1
	Valensole	Sauge sclarée	2	1	5						6
	Puimoisson	Sauge sclarée									0
	Montagnac	Sauge sclarée			3		5	1	1	6	16
	Roumoules	Sauge sclarée			2		1	2		8	13
Vallée de l'Asse, Durance, Pays d'Apt	Entrevennes	Sauge sclarée									0
	Sainte Croix à Lauze	Grosso ADA					1				1
Nombre moyen de <i>Autographa gamma</i> par parcelle			0,3	0,1	1,4	0,0	1,1	0,4	0,1	2	5,3
Nombre de parcelles avec piégeage			1	1	3	0	4	2	1	2	
Nombre de parcelles observées			7	7	7	7	7	7	7	7	

piégeages d'*Helicoverpa armigera* dans les pièges à phéromones spécifiques

Site de piégeage	Culture / variété	Juin				Juillet				Effectif total cumulé de <i>Helicoverpa armigera</i>
		S24 (du 08 au 14 juin)	S25 (du 15 au 21 juin)	S26 (du 22 au 28 juin)	S27 (du 29 juin au 6 juillet)	S28 (du 7 au 13 juillet)	S29 (du 14 au 20 juillet)	S30 (du 21 au 25 juillet)		
Valensole	Maillette									0
Valensole	Sauge sclarée	4								4
Puimoisson	Sauge sclarée						1			1
Montagnac	Sauge sclarée									0
Roumoules	Sauge sclarée				1					1
Entrevennes	Sauge sclarée		2	1	5					8
Sainte Croix à Lauze	Grosso ADA									0
Nombre moyen de <i>Helicoverpa armigera</i> par parcelle		0,57143	0,29	0,14	0,85714	0	0,14286	0		2,0
Nombre de parcelles avec piégeage		1	1	1	2	0	1	0		
Nombre de parcelles observées		7	7	7	7	7	7	7		

D'après ces résultats, quelques captures ont été relevées (entre 0 et 5 papillons par piège par semaine entre le début du mois de juin et le début des attaques le 13 juillet). Ces piégeages sont très inférieurs aux précédentes années représentatives d'attaques de noctuelles localisées (en 2016, 2017 et 2022) et n'ont pas permis de prévoir l'ampleur de l'attaque.

A titre de comparaison, les parcelles fortement attaquées en 2016 et 2017 présentaient entre 20 et 38 individus par piège par semaine).

L'infestation est vraisemblablement arrivée par les papillons qui migrent avec les vents de Sirocco vers le 25 juin 2023.

L'identification génétique des espèces de chenille ravageant les lavanderaies cette année est en cours.

Données issues des battages :

Les résultats des captures de chenilles de lépidoptères issues de la vingtaine de parcelles suivies chaque semaine dans le cadre du réseau d'observation (selon le protocole cité sur la page précédente) suivent les mêmes tendances que les captures dans les pièges à phéromones : observations ponctuelles de chenilles, non représentatives des dégâts observés dans les parcelles.

Analyse de risque

Tous les secteurs de production du sud-est ont été touchés par les fortes attaques de chenilles de type noctuelle.



Seuil de risque

2 - 3 chenilles / plante ou m²

Gestion du risque

Commencer par faire un diagnostic du parcellaire (tard le soir ou la nuit), et évaluer le stade des chenilles, le niveau d'infestation, le niveau des dégâts afin de prioriser les parcelles à récolter et sauver celles qui peuvent l'être.

Les parcelles attaquées par les chenilles doivent être récoltées dès que possible.

Une fois la récolte effectuée, la présence de chenilles n'est pas préjudiciable pour la culture, selon les retours actuels. Il conviendra de surveiller une éventuelle nouvelle génération sur les redémarrages (de sauge scolarée et de lavande et lavandin).

Les parcelles fortement attaquées devront être observées particulièrement au printemps de l'année prochaine car ces noctuelles sont susceptibles de réaliser leur cycle sur place.



Le BSV est un outil d'aide à la décision, les informations données correspondent à des observations réalisées sur un échantillon de parcelles régionales. Le risque annoncé correspond au risque potentiel connu des rédacteurs, et ne tient pas compte des spécificités de votre exploitation.

Par conséquent, les informations renseignées dans ce bulletin doivent être complétées par vos propres observations avant toute prise de décision.

Comité de rédaction

CRIEPPAM - Quentin RUBY
CRIEPPAM - Stéphanie TAQUIN



Observations

CRIEPPAM
Iteipmai
Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute Provence
Chambre d'Agriculture de la Drôme
Chambre d'Agriculture du Vaucluse



Financements



Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité.



[Vous abonner](#)



[Devenir
observateur
& contact](#)



[Tous les BSV
PACA](#)